L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

DIMANCHE, 28 SEPTEMBRE. 1884.

Le Meschacébé, paroisse St-Jean-Baptiste, Louisiane, du 27 septembre:

La pluie, si longtemps attendue, est enfin venue vendredi dernier, non pas si abondante qu'on la désirait, mais suffisante pour ranimer l'espoir des planteurs. La terre avait soif et aurait pu boire des torrents. Toutefois, un planteur a jugé que cette pluie lui donnerait cinquante boucauts de sucre de plus qu'il comptait en faire et il a commandé à son tonnelier de lui fabriquer cinquante boucauts de plus. On peut juger par cela si les pluies sont bonnes.

—Après trois mois d'absence, le Père Badoli est revenu mardi dans sa paroisse, où chacun attendait avec impatience son retour. Le séjour au pays natal a fait un bien immense à la santé de l'excellent pasteur de l'Eglise St-Pierre, que ses paroissiens revoient avec joie. Nous le félicitons de son heureux voyage.

—Lundi, est décédée Mlle Marcélite Cambre, âgée d'environ 60 ans.

—Un de nos voisins est venu l'autre jour nous raconter un fait qui nous a trouvé incrédule, bien que nous sachions depuis longtemps que ce voisin était incapable de dire autre chose que la vérité la plus crue, sans même savoir l'orner ni la déguiser. Notre incrédulité a blessé sa modestie et il a insisté pour que nous allions nous assurer en personne du fait qu'il avançait. Notre rapporteur s'est rendu chez lui dimanche et a pu constater que notre voisin n'avait pas exagéré.

Aussi nous allons raconter la chose telle qu'elle est arrivée et s'il se trouve quelqu'un qui hésite à y croire, nous sommes prêt à lui faire comprendre son erreur en lui mettant sous les yeux l'intéressante famille—si peu faite pour s'entendre et pourtant s'accordant si bien—qui nous occupe.

Il est peu de personnes qui n'aient eu sous les yeux des exemples d'animaux de race différente et généralement antipathique l'une à l'autre, vivant, contrairement à l'habitude, en bonne intelligence et même manifestant une vive affection l'un pour l'autre. Chien et chat sont, d'après le proverbe des ennemis traditionnels, héréditaires—et pourtant on voit souvent des exceptions à cette règle. Généralement il y a peu d'affection entre le chat et le pigeon ou du moins le premier de ceux ci n'apprécie guère le second que comme un article alimentaire; cependant il y a des exemples prouvant la possibilité d'une entente cordiale.

Il y a un mois environ, une grosse chatte blanche de notre voisin, étant pleine, avait décidé de mettre bas dans le nid où une poule couvait quelques œufs depuis près de trois semaines. La poule fut donc chassée et les œufs restèrent là et furent doucement chauffés par la chatte, et presque au moment de la naissance de la portée, les poulets, au nombre de sept, ayant achevé leur développement, se hâtèrent de sortir de la coquille. De cette façon, il se trouva que la chatte dut se croire mère de quatre petits chats et de sept poulets. Fut-elle dupe ou non, ce qu'il y a de certain, c'est que son affection maternelle se partagea également entre les onze petites créatures, pourtant si différentes, qui l'entouraient. La chatte a depuis continué à protéger les poussins qui ne demandaient qu'à l'être, et on la voit souvent se promener avec eux, s'arrêter et gratter la terre avec ses griffes pour leur découvrir quelques vermisseaux. D'autre part, les petits chats vivent en frères et sœurs avec leurs sœurs emplumées qui sont devenues ainsi membres de la famille féline. La satisfaction de la mère n'est complète que lorsque ses chatons se jouent sur son sein, et que ses poulets se nichent à ses côtés ou sur elle.

Une lettre inédite de madame Lafarge.

A Monsieur Francis Magnard, rédacteur en chef du *Figaro*.

Mon cher ami,

L'article publié ce matin dans le *Figaro* par M. l'abbé G...., sur le Glandier, réveille encore une fois le souvenir de madame Lafarge. Laissez-moi saisir cette occasion de mettre sous les yeux de votre grand et impartial public une lettre de cette malheureuse femme: celle qu'elle écrivit le 8 mai 1852 au Prince Président de la République, pour demander sa grâce. L'original appartient à de bien précieuses et de bien discrètes archives, d'où provient directement la fidèle copie que je suis autorisé à publier:

Au Prince Louis Napoléon Bonaparte, Président de la République Française.

Monseigneur,

J'ai désespéré douze ans de la justice des hommes; mais aujourd'hui que le cœur de la France bat dans le cœur d'un Napoléon II, aujourd'hui que la douleur des faibles peut espérer et prier debout, je viens vous demander, Monseigneur, un peu de soleil pour ma vie, une protection auguste pour mon malheur.

Monseigneur, je suis innocente!.... Vous êtes le représentant de la justice divine sur la terre. A ce titre, daignez vous faire juge entre la calomnie et moi, daignez peser des larmes que Dieu seul a comptées. La vérité répond à l'appel des rois. Elle saura faire parler les faits en ma faveur et, parce que j'aurai crié vers vous dans ma détresse, Prince, comme tous ceux qui souffrent en France, je serai consolée et je serai sauvée. La foi a servi de force à mes heures captives; la reconnaissance sera la vertu de mes jours de soleil.

Ce n'est pas la liberté du bonheur que j'implore!....C'est le pouvoir d'incarner ma conscience dans chacun des actes de ma vie, c'est le moyen, Monseigneur, de gagner Votre Altesse à la cause de mon innocence; c'est celui d'intéresser Dieu au triomphe de mon bon droit.

Prince, si mon père vivait, il ne trouverait qu'un nom assez grand pour changer un acte de clémence en un acte de justice. Vous portez ce nom, Monseigneur; j'élève ma prière jusqu'à vous. Grâce à la mémoire et l'honneur de mon père, grâce, Prince, et justice pour deux.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Monseigneur,

Votre très humble et très désolée servante.

MARIE CAPELLE.

8 mai 1852.

Que vous semble de cette page si élevée, si profondément émue? Je ne suis pas de ceux qui, comme Lamartine, se défient des surprises du cœur; à mon avis, si la preuve de l'innocence de madame Lafarge existe, c'est là qu'il la faut chercher, dans cette éloquente et magnifique plaidoirie, où la condamnée ne demande pas grâce mais justice.

On sait que le Prince Président y répondit par un ordre de mise en liberté, qui ne sauva pas les jours de l'infortunée Marie Capelle, mais qui, du moins, lui permit de mourir sans apercevoir les grilles d'une prison entre elle et ce soleil qu'elle implorait pour ses derniers jours.

Veuillez agréer, mon cher ami, l'expression de mes sentiments dévoués.

AUGUSTE VITU.

Nous avons annoncé la mort de M. Dumont, directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'instruction publique de France. Un chroniqueur parisien écrit à ce sujet:

"M. Dumont est une victime de cette passion cruelle qui fait de plus en plus de ravages: la cigarette. Il fumait continuellement; toujours il avait une cigarette à la bouche ou il la roulait entre ses doigts.

"Ces jours derniers, un de ses amis, qui avait remarqué une surexcitation cérébrale, confirmée par l'exagération des cigarettes, lui conseillait de se modérer.

"Oui, tu as raison, dit M. Dumont. Je te promets de ne plus fumer,..... jusqu'au ministère."

"Les deux interlocuteurs étaient rue d'Assas. Il y avait cent pas à faire pour arriver rue de Grenelle. A peine M. Dumont avait-il franchi le seuil du ministère, qu'il roulait et allumait sa cigarette."

Un chasseur novice aperçoit une bande de canards sur les bords de l'Oise. Il les prend naturellement pour des canards sauvages.

D'un coup de feu il culbute le premier canard.

Un paysan se dresse sur l'autre rive, le propriétaire des canards sans doute. Le chasseur comprend son erreur et lui jette une pièce de cent sous.

Le paysan la ramasse et la met dans sa poche.

Deuxième coup de feu, deuxième canard sur le flanc, deuxième pièce de cent sous.

Le chasseur, que le jeu amuse, demande alors au paysan:

Peut-on continuer au même prix?

—A votre aise, m'sieu; seulement, j'vas vous dire: les canards sont point à moué!

Au concert.

Le pianiste X.....—un vétéran du clavier—exécute des variations soporifiques.

—Le pauvre homme! comme il est ennuyé!

—Oui.... et ses morceaux ne sont pas bons!

Alphonse Karr a récemment examiné la statuomanie au véritable point de vue pratique, écrit un feuilletoniste de la *Liberté*.

—Qui en a le profit? On ne peut raisonnablement penser que les statues récemment élevées à Balzac, à George Sand, à Alexandre Dumas et à Diderot lui-même, servent à Diderot, à Dumas, à George Sand et à Balzac. A qui donc servent-elles?

Ecoutons Alphonse Karr:

A très peu d'exceptions près, tous les hommes qui naissent en France se font médecins ou avocats.

Depuis quelque temps déjà, il y a plus de médecins que de malades, et plus d'avocats que de procès.

Les avocats, les premiers, ont trouvé un débouché: ceux qui, après une expérience suffisante, se sont convaincus qu'ils n'avaient ni la science, ni l'éloquence qui pouvaient les placer aux premiers rangs, se sont jetés dans la politique, où on n'est pas si exigeant, et où suffit le bagout des escamoteurs et des banquiers de bonneteau, auquel ils se sont exercés de bonne heure dans les cafés et tavernes où ils font leur éducation.

Les médecins sont moins heureux; ceux là seuls peuvent devenir des hommes politiques et tendre, comme les avocats, à la députation, au Sénat, aux ministères, aux ambassades, à tout le moins aux préfectures et sous-préfectures, qui ont reçu du ciel le tempérament et la faconde des marchands de vulnéraire et des dentistes en plein vent.

Les autres sont obligés d'abord d'inventer des r médes, des panacées, des mithridates des orviétans, puis ensuite d'imaginer de nouvelles maladies et de donner des noms nouveaux aux anciennes pour leur appliquer leurs remèdes. Des jeunes Français auxquels pour se faire avocats ou médecins ont manqué l'argent ou la patience, les uns se sont faits écrivains et surtout journalistes; quelques uns et beaucoup plus nombreux qu'autrefois, peintres, musiciens, sculpteurs. De ceux-là, ceux qui ne songent qu'à leur art n'arrivent à rien ou en petit nombre arrivent lentement et difficilement.

Ceux qui sont affiliés à un parti politique, à peu près seuls, se tirent d'affaire. Il y a des peintres, les uns opportunistes, les autres socialistes, des violons intransigeants, des hautbois nihilistes, des sculpteurs anarchistes, et ces gens-là, le gouvernement doit en prendre un certain nombre, ça cause, ça pérore, ça débagoule dans les cafés, dans les tavernes, dans les brasseries. On ne peut guère expliquer que par l'intention d'être agréable aux sculpteurs le nombre de statues qu'on commande depuis quelque temps.

Dès lors, si les souscriptions ouvertes de tous côtés, en vue de *statufier* quelqu'un, nous paraissent incommodes, et si les subventions accordées par l'Etat aux statufiés et statuficateurs nous semblent indiscrètes, nous n'en devons pas moins prendre notre parti.

Il s'agit de faire aller le commerce du bronze et du marbre, et l'on sait que nous sommes toujours engagés d'honneur à "protéger les arts."

Ce qui est fort curieux, c'est qu'on accorde des statues à Balzac et à Dumas que, de leur vivant, on eut si bien exclure de l'Académie. Dumas ne souffrit pas trop de cette injustice, il prenait gaiement les revers; mais Balzac en fut cruellement blessé.

Les lettres particulières relatives au Tonkin contiennent souvent des renseignements curieux. Un des soldats français en a adressé une à sa famille, et le *Journal de Maine-et-Loire* en a reçu communication. Il s'y trouve un récit pittoresque et saisissant de la sanglante trahison de Lang Son:

Il y avait six jours que nous étions partis d'Hanoï lorsqu'un matin avançant hardiment, nous nous mîmes à longer le fleuve Rouge. Tout à coup quelques balles sifflèrent à nos oreilles. Nous croyions avoir affaire à des pirates et nous ne daignions pas répondre. Mais quand nous vîmes sept blessés de l'avant-garde ramenés sur des brancards, nous ne doutâmes plus qu'il y avait un combat à soutenir.

Nous nous apprêtâmes. Nous n'avions pas nos canons avec nous, car nous avions laissé la moitié de la batterie à Hanoï croyant être, par le traité, dans un pays sûr. Nous nous portâmes sur le fleuve Roug, lorsque nous vîmes sur l'autre bord le drapeau des parlementaires. Immédiatement le nôtre fut planté, et nous vîmes deux Chinois arriver. Notre colonel et les Chinois s'abouchèrent. Un des Chinois lui dit: "Vous pouvez retourner à Hanoï, il en est temps encore; mais si vous voulez entrer à Lang Son, il faudra que vous tuiez 20 compagnies de 400 hommes chacune qui vous attendent. Choisissez."

Le colonel répondit, "Prenez garde. Ce n'est pas dans trois heures ni même dans deux que vous quitterez ces montagnes. Avant une demi-heure mon convoi sera en route."

Alors le Chinois passa une branche de bambou et la jeta loin de lui: "Si vous dépassez cette branche, dit-il, nous tirerons sur vous."

Une demi heure après, nous dépassions la branche, et après un jour et demi de siège nous étions obligés de fuir; il était temps, car un peu plus nous étions tous pris. Sur 400 hommes que nous étions, il en resta 273 tant blessés que tués. En outre, 40 de nos mulets ont été tués.

La fin de la lettre doit être citée également. Elle complète le tableau poignant du combat.

Un peu avant la lutte, un commandant dit au colonel: Mon colonel, nous sommes cernés; si nous ne battons pas de suite en retraite, je me brûle la cervelle. Tout à coup on entendit: Sauve qui peut! Tout le monde se mit à fuir; mais nous avions détruit notre convoi de vivres, en jetant à l'eau le thé et le café. Mais tous nos effets sont restés sur le champ de bataille.

Deux jours plus tard, quand la batterie est accourue nous sauver à Coun Son nous étions comme de vrais bandits, sales et dégoûtants. Nous n'avions pas mangé depuis deux jours et demi.

Je ne sais pas encore ce que la France va faire, mais nous désirons ardemment flanquer une volée aux Chinois. Le jour du combat, ils étaient 8,000 contre 400 Français. Nous avons dû notre salut à nos mulets qui ont reçu les balles à nous destinées.

Si je suis tué dans la prochaine lutte, vous pourrez dire que j'en ai vu de rudes avant de mourir. En voilà des jours passés sans manger!

Une fort curieuse affaire vient d'être soumise au tribunal correctionnel de Marseille, dans les circonstances suivantes:

Un certain nombre d'entrepreneurs de voitures publiques avaient été l'objet de procès-verbaux pour infraction à un arrêté préfectoral du 26 mars 1884, ainsi conçu:

"Il est défendu à toutes personnes étrangères au service de la voie ferrée d'emprunter les rails de cette voie pour la circulation des voitures étrangères au service."

Ces procès-verbaux constataient que les roues de ces voitures s'adaptaient parfaitement à la disposition des rails et que, par suite, les conducteurs suivaient habituellement la voie ferrée.

Les entrepreneurs se défendirent en soutenant que la loi du 11 juin 1880, ne porte pas atteinte au droit inviolable de libre circulation sur les voies publiques pourvues de rails de tramways, et qu'elle ne fait que prescrire les mesures destinées à empêcher la rencontre des voitures ordinaires avec celles des tramways. "Donc, disaient-ils, il est seulement défendu d'y stationner comme d'emprunter les rails et d'en user de la même façon que les tramways avec des roues spéciales fabriquées à cet usage."

Mais le tribunal de Marseille n'a pas été de cet avis, et il a condamné les délinquants à 16 francs d'amende et à 100 francs de dommages-intérêts envers la Compagnie générale des tramways.

Voici les motifs de cette intéressante décision;

"Si des motifs de nécessité obligent des voitures ordinaires à s'engager sur la voie ferrée, à s'y maintenir momentanément, à traverser les rails dans tous les sens, à en user même aussi longtemps qu'elles se trouvent sous le coup de la même nécessité, elles ne cessent de se trouver dans les limites du roulage ordinaire; mais si, au contraire, sans nécessité le conducteur quitte la voie dont il a l'usage, s'engage dans la voie ferrée, s'y maintient sans motif, pour la satisfaction de ses convenances personnelles ou la facilité de sa marche, et si, comme dans l'espèce, les roues des voitures de l'entreprise, par leur forme, s'adaptent parfaitement aux rails de la voie ferrée, une pareille façon de procéder ne peut être considérée comme étant comprise dans l'exercice légal du droit de roulage accordé aux conducteurs de voitures ordinaires."

Un terrible accident est arrivé, pendant l'orage qui a éclaté, dans la nuit du 6 au 7, sur la route de Reims, France. Une famille de rémouleurs ambulants, comprenant le père, la mère et six enfants, plus un employé, s'était vue forcée, l'hospitalité leur ayant été refusée, dans le village de Chaufloury, malgré leur offre de payement de camper, pour essayer de se mettre à l'abri de l'orage, dans une carrière de sable, située sur la route, non loin de Montchenot.

Le père s'était éloigné, accompagné de son employé, à la recherche de quelque bois, pour pouvoir allumer du feu afin de réchauffer sa pauvre famille mouillée et transie, lorsqu'il entendit crier au secours. C'était un éboulement qui venait soudain de se produire dans la carrière, et lorsque le malheureux père arriva, en courant, sur le lieu de la catastrophe, il ne se doutait pas, dans l'obscurité,—il était deux à trois heures du matin,—qu'il marchait sur les siens ensevelis vivants sous une couche de sable de près d'un mètre! Ignorant qu'il y avait un village tout près d'eux, où aller demander aide, les deux hommes se mirent, avec acharnement, à déblayer la masse qui recouvrait les victimes. Mais, hélas! la triste besogne n'avançait guère, et ce ne fut qu'au jour que voyant passer sur la route une fermière des environs, ils la hélèrent et la supplièrent de leur envoyer du secours, ce qu'elle s'empressa de faire.

Quand les travailleurs accourus à leur appel eurent déblayé l'énorme masse de sable, on trouva la mère respirant encore, quoique fortement blessée aux jambes. Des enfants, une petite fille de six ans était morte; un garçon de treize ans, Léon, avait l'épaule démise et de graves lésions internes; un autre, âgé de quatre ans, avait les côtes brisées. Un bébé encore au sein et un petit garçon de sept ans étaient seuls sans blessures. L'état du pauvre Léon laisse peu d'espoir. Des personnes charitables de l'endroit l'ont fait transporter à l'hôpital de Reims et ont recueilli chez elles les autres blessés.

Le chef de cette malheureuse et intéressante famille s'appelle Noël Laurent, domicilié à Calais. Il a reçu la médaille d'Italie et obtenu, en outre, une médaille, l'année dernière, pour un acte de dévouement accompli à Calais.

Spectacles, Bals, &c

ACADEMIE DE MUSIQUE DE BIDWELL.

UNE SEMAINE SEULEMENT

Commençant Dimanche 28 Sept. 1884

MATINÉES MERCREDI ET SAMEDI.

BARLOW & WILSON MAMMOTH MINSTRELS,

et leur véritable ELEPHANT BLANC. Tout est nouveau.. H. J. Clapham, manager

Dimanche, 5 Oct—MISS LIZZIE MAY ULMER, dans le récent succès, "DAD'S GIRL."

27 sept—

PAVILLON FARANTA,

Coin Congrès et Dauphine, 3e District.

CE SOIR ET PENDANT TOUTE LA SEMAINE

Représentation du grand drame à sensation, en 5 actes et 2 tableaux

LES DEUX ORPHELINES.

Splendide mise en scène. Accessoires et costumes nouveaux. Musique ravissante.

Tous les artistes sont de premier ordre.

25sept—

Grande Fête Champêtre et Soirée Dansante,

—Données par la—

Société d'Assistance Mutuelle de SAINT-MAURICE,

A l'occasion de son dixième anniversaire, aux

FAIR GROUNDS,

Dimanche, 28 Septembre 1884.

Jeux et Amusements variés à partir de deux heures de l'après-midi.

Course à pied pour hommes, 100 yardes, Prix $2 50

Course en charrette à lait, un mille. Entrée $2 50, deux ou plus. Prix $10.

Course en sac, pour jeunes garçons. Prix $1.

Course en buggy, au trot, un mille. Entrée, $2 50, deux ou plus. Prix $10.

Course de poules jusqu'à 14 mains et demie, un mille. Entrée, $2 50, deux ou plus. Prix $10.

Course de vieux mulets (slow mule race) un mille. Prix $5.

Course à pied pour dames, cinquante yardes. Prix, un bel éventail.

ET DIVERS AUTRES AMUSEMENTS.

Les entrées pour les courses devront être inscrites chez M. Dabesies, No 144 rue Toulouse, et chez M. Tujague, 211 rue Decatur.

Prix d'entrée pour messieurs...50 cts.

Les danses auront lieu dans les deux salles et commenceront à six heures et demie de l'après-midi.

On peut se procurer des invitations pour dames en s'adressant aux membres de l'association.

Les privilèges de la barre et du restaurant seront vendus à l'encan le Dimanche, 21 septembre 1884, à 1 heure de l'après-midi, chez M. J. Péregne, rue Remparts coin Toulouse.

SEBASTIEN ROY, Président.

F. A. PUTAU, Chairman du comité d'arrangement.

31 août—sept 7,14,21 jusqu'à la date.

GODCHAUX

MARCHAND DE

VETEMENTS CONFECTIONNÉS

—ET—

d'Articles de Toilette

81, 83 et 85 rue du Canal.

Notre grande vente à sacrifice a commencé, et nous invitons respectueusement le public à venir se rendre compte du bon marché que nous leur offrons en fait de

Vêtements Confectionnés

Avec le plus grand soin,

Nous les offrons à la réduction considérable de

50 Pour Cent!

16 juil—

LEON ODEYBROUZE.

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET DE LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest

97 RUE DECATUR,

mars—1an Nlle-Orléans.

Genres Nouveaux.

MOQUETTES, VELOURS, BRUXELLES,

Avec ou sans bordure.

TAPISSERIE DE BRUXELLES,

70 cents la yarde.

Rideaux de Dentelle, Stores Rideaux Madras et Dentelle, Toiles Cirées, Linoleum, Corticine.

A. Brousseau's Son,

23 et 25 rue de Chartres.

21 sept—

M. E. GARCIA,

Solliciteur pour MM. ANDERSON & DABBS, marchands de charbon.

REÇOIT des ordres pour l'excellent charbon de Montebello et d'Helena, le premier égal au Cannel anglais. Il livre immédiatement, ou à l'époque qu'on lui indiquera, au prix actuel du marché. Il se recommande à ses amis et au public.

Laisser les ordres au bureau de M. J. M. Vilavaso "K" Gallier Court, ou à la pharmacie P. Barthe, coin Ursulines et Dauphine.

26 août—

Fabrique de corniches Crescent City.

(Crescent City Cornice Works.)

BACKUS & BRISBIN,

Corniches et dessus de fenêtre en fer galvanisé Chassis pour toiture brevet de Hayes, sky-light. 247 à 251 rue Magasine,

10 sept— NLLE-ORLEANS.

Christian Woman's Exchange

Salles 41 et 43 rue Bourbon.

LE Conseil de Direction de cet "Exchange" devant exposer des travaux de femme à l'Exposition Universelle de l'Industrie qui doit s'ouvrir à la Nlle-Orléans en décembre 1884, sollicite la coopération des femmes de tous les pays. Il serait important que l'on se mit immédiatement à l'œuvre.

Le Comité de l'Exposition de "l'Exchange" fera toutes les démarches nécessaires auprès de la Direction de l'Exposition, et le secrétaire de l'Association fournira les renseignements dont on pourra avoir besoin.

L'exhibition des articles envoyés aura lieu aux risques des personnes qui exposeront.

L'administration adoptera des Règlements en vertu desquels des doubles des articles exhibés pourront être vendus et livrés immédiatement, et d'autres articles livrés à la clôture de l'Exposition.

M. E. AUZE, Secrétaire.

12 août—

LA CREOLINE,

—OU—

La liqueur Malakoff des dames et des familles.

ALPHONSE WALZ,

94 et 96 rue Conti,

18 mars— Seul propriétaire et fabricant.

Dentistes

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No 12 rue Dauphine, immédiatement après la maison formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

G. P. MALONEY. D. D. S.,

DENTISTE.

BUREAU ET RESIDENCE,

159.......RUE DU CANAL.......159

près Baronne.

Dentiste du couvent des dames Ursulines.

Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.

Extraction de dents sans douleur.

Marchand de tous articles de dentiste aux prix établis. 25 août

RESTAURANT PIZZINI,

159 RUE DU CANAL,

(Presque vis-à-vis du Grand Opéra House.)

NOUVELLE-ORLEANS.

La cuisine est confiée aux soins du célèbre maître-queux JULES SABRIER.

MATHIEU & P. PIZZINI, PROPRIETAIRES.

Téléphone dans la maison

31 oct—1an

L.S.L.

QUE TOUT —LE— MONDE SACHE

Que cette loterie est la seule qui d ns un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

MAGNIFIQUE OCCASION —DE—

Faire Fortune!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE K,

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans,

MARDI, 14 OCTOBRE 1884

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction de

GEN. G. T. BEAUREGARD, DE LA LOUISIANE, ET DU GEN JUBAL A. EARLY, DE LA VIRGINIE

GROS LOT $75.000

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement A ONZE HEURES A. M., A L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000,	soit	$75,000
1 Lot de	25,000,		25,000
1 Lot de	10,000,		10,000
2 Lots de	6,000,		12,000
5 Lots de	2,000,		10,000
10 Lots de	1,000,		10,000
20 Lots de	500,		10,000
100 Lots de	200,		20,000
300 Lots de	100,		30,000
500 Lots de	50,		25,000
1,000 Lots de	25,		25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967 Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'as rance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons a fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard

J. A. Early

Billet entier. $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à tous les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'United States ou American Express Money Order, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.)

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser les lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders) payables à l' New-Orleans National Bank

New Orleans, La.

DEMANDES.

UNE dame demande une chambre et la pension dans une famille respectable du Troisième District. Elle paierait $20 par mois. S'adresser à Zeta, bureau de ce journal.

28 sept—1f

ON demande—Au No 340 rue Magasine, une bonne d'enfants qui aura aussi à faire le ménage. 28 sept—1f

LEÇONS de piano et de français, à 50 cts l'heure. S'adresser à Classique, Lock Box 582. 14sept—5 D

ON demande—Une bonne cuisinière qui aidera aussi au ménage, pour une petite famille. S'adresser au No 202 rue St. Joseph, entre St. Charles et Carondelet. 27sept—2f

UN docteur d'Europe demande une place à la campagne où il n'y a pas de médecin. Il préférerait un endroit près de la ville. Ecrire à "Docteur" bureau de ce journal. 27 sept—6f

UNE Dame pouvant enseigner le français, l'anglais, le portugais et les premiers principes de musique et de chant désire une place d'institutrice dans une famille créole, pour enseigner à de jeunes enfants; s'adresser par lettre à Mme M. D. Terrebonne, Station P. O. Lobe. 20 sept—10f

UN jeune garçon, de 13 à 14 ans actif et intelligent désirerait se placer dans un magasin ou un bureau, où il pourrait se rendre très utile. Il se contentera d'un salaire modéré. S'adresser rue du Quartier, No 96 12, entre Bourbon et Dauphine. 4 sept—

A LOUER.

A louer—Une résidence spacieuse située encoignure Esplanade et Johnson, 3me district, ayant toutes les commodités voulues, ainsi que water works, deux citernes, etc. S'adresser à M. Pierre Lanaux, No 27 rue Conti. 17 sept—14f

A VENDRE.

A vendre, pour cause de mauvaise santé, une grocerie bien achalandée, située dans le Second District. Pour de plus amples informations s'adresser à M. F. B. Hernandez No 43 Passage de la Bourse. 28sept—4dim

A vendre—Une jolie résidence à deux étages, située rue Villeré, No 199, entre Dumaine et St-Philippe, comprenant un grand salon double à arche, galeries sur le côté avec quatre chambres à coucher à feu, dont trois avec chambre à bain, grande salle à manger, cuisine, caves, etc., avec une cour carrelée et jardin. Le tout est en parfait état. On peut visiter la maison tous les jours de onze heures à quatre heures. 27sept—6f

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'Abeille 29 avril

Transfert de bureau.—A. VILLOZ, courtier, a transféré son bureau au coin des rues Baronne et Gravier. 24 sept—1m

INSTITUTIONS.

Collége Spring Hill.

LA réouverture des Cours au Collége de Spring Hill aura lieu le 6 octobre. Les élèves de la Nouvelle-Orléans partiront le 6 octobre au matin. On peut voir à quelque moment que ce soit le Président et le Vice-Président à l'Eglise des Jésuites, coin Commune et Baronne. 27 sept—8f

Collége St-Charles, Grand Coteau, Lne

LES parents désirant envoyer leurs enfants dans cette institution bien connue peuvent voir le Rév. Père Président, Jno Montillo, S. J., chez les Pères Jésuites de la rue Baronne, tous les jours de midi à 3 heures Le P. Montillo quittera la ville mercredi, 1er octobre à 7 heures du matin par le chemin de fer Morgan, au pied des Champs-Elysées, et se chargera des élèves qu'on voudra bien lui confier. Arrivée au collége le même jour à 3 1/2 heures de l'après-midi. 27 sept—27 au 1er oct

COLLEGE ST. ISIDORE

Coin Peters et Reynes, 3e district, Nlle-Orléans

CE pensionnat offre toutes les facilités désirables pour une instruction chrétienne et commerciale. L'enseignement comprend le cours français et l'allemand. Situation excellente. Conditions raisonnables. Pour le catalogue, s'adresser au

Rév J. SCHERER, C. S. C. Président.

21 sept—1 mois Dim. Mar. Jeu.

COLLÈGE JEFFERSON.

PAROISSE ST-JACQUES.

DIRIGÉ par les Pères Maristes situé sur la rive gauche du fleuve Mississippi, à 60 milles au dessus de la Nlle-Orléans, avec laquelle les communications sont rapides par vapeurs et par les trains du Mississippi Valley et Texas Pacific Railroads. La prochaine session commence le 7 octobre.

CONDITIONS MODÉRÉES.

S'adresser au Pere BIGOT, Convent P. O. Paroisse St. Jacques ou aux Pères Maristes Alger.

2, août—1m—D.Mer.S. et e.

INSTITUT MARKEY & PICARD,

Au coin des rues Esplanade et Rochblave, Nlle-Orléans.

PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR JEUNES FILLES.

Les cours réguliers recommenceront LUNDI, 1er septembre.

Pour plus amples informations ou prospectus, s'adresser à l'Institut. 28 août—3m Mar.J.D.

JEFFERSON ACADEMY.

No. 95 rue Conti,

Entre Bourbon et Dauphine.

Dirigé par WILLIAM HENRY.

La 48e session annuelle commencera lundi, 1er septembre, 1884.

Les classes du soir seront rouvertes le même jour.

24 août au 1 sept—1 sept au 21 oct—mar jeu dim

Collége du Mont Ste-Marie,

Emmitsburg, Maryland.

LA réouverture aura lieu le 3 septembre. Il y a trois départements: Classique, Commercial et Théologique.

Conditions: Département classique par semestre.......$150

Département de commerce.......$140

Département des juniors.......$125

S'adresser au Très Rév Wm Byrne, Président, ou à Ernest Lagarde professeur de langue moderne et de littérature anglaise.

Pour plus amples informations s'adresser chez Hy Tremoulet, 7, rue Decatur.

Pour les Louisianais il y aura des vacances à la Noël afin que les élèves de cet Etat puissent prendre part à la célébration du Carnaval. Ces vacances dépendront du nombre des élèves.

6 juillet 3 m—Mar Jeu.Sam.

ST. JOSEPH'S ACADEMY,

BAY ST LOUIS, Miss.

L'OUVERTURE des classes aura lieu JEUDI, 18 septembre. Quelques jours avant l'ouverture, une des sœurs se rendra en ville pour prendre charge des élèves.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'Institution des Sœurs de St Joseph, coin St Philippe et Galvez, ou par lettre à mère supérieure. Sœur Albée. 3 sept—1ma

St. Stanislas Commercial College.

BAY ST-LOUIS, Miss.

L'OUVERTURE des cours aura lieu JEUDI, 18 septembre. Quelques jours avant cette date, un des Frères du Collége se rendra en ville pour prendre charge des élèves.

S'adresser pour toute information au Directeur de St Aloysius Commercial Institute, encoignure Chartres et Quartier, ou par lettre au président du Collége.

Sept 1m

Louisiana State University and Agricultural and Mechanichal College,

Baton Rouge, Lne.

Ouverture du cours le 7 octobre 1884—Clôture le 4 juillet 1885. Enseignement gratuit avec l'usage libre de la Bibliothèque.

Pour de plus amples informations, s'adresser

D. F. BOYD, Président.

12août—au1oct

INSTITUTION CURTO.

Pensionnat et Externat,

Coin St Philippe et Prieur.

LES cours de Français et d'Anglais comprenant toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfége et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand appris à l'institut. 17 août

Leçons d'Espagnol.

Mlle. E. de MIRANDA continuera à donner des leçons d'Espagnol à domicile, ou chez elle, No 514, rue Magazine, près Felicity.

26mars—

Lisez! Démocrates! Lisez!

Cinq mois pour Deux Piastres seulement.

[The National Daily Democrat,

Washington, D. C.

GRAND journal démocratique quotidien composé de 28 colonnes renfermant toutes les nouvelles de Washington, aussi nouvelles locales politiques, générales et étrangères, expédié par tout à partir de ce jour jusqu'au 30 Novembre, au prix de Deux piastres seulement. Nous désirons que le National Democrat soit entre les mains de tout bon membre de notre parti et dans ce but nous avons réduit le prix de l'abonnement à ce que coûte seulement le papier blanc. Un abonnement gratuit à quiconque nous procurera trois abonnés. 20 juil—6m

Dr. J. B. Perez

Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des ORGANES GENITO-URINAIRES et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DEBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans opération. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.

No 6 rue South Rampart.

mars—24—1an

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Réquilis Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,

153 rue du Camp, Nlle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.

25avril—341 an

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

A. J. Ward's Sons vs. J. B. Moore & Co.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No. 6612—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente publique, sur les lieux ci-après désignés, MARDI, 7 octobre 1884, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

3 pupitres, 10 baquets de graisse pour essieu, 1 presse à copier et table, 1 stove avec tuyaux, 8 robinets en cuivre, 6 chaises, 1 berceuse, 1 connolly Patent Fire Extinguisher, argent allemand, 3 Babcock Fire Extinguisher, patentés par J. B. Moore & Co., et 6 1/2 boites d'acide, 1 lot de tamis, 1 1/2 barillets de clous, et divers autres articles, maintenant renfermés dans le local coin Dryades et Lafayette, dans le Premier District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans

26 sept—26 oct 3 7

Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans et al. vs. J. B. Moore & Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,914—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 21 octobre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et ce qui en dépend, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dry des, Baronne, Lafayette et Girod, désignés par les Nos. Un et Deux, sur un plan de Louis H. Pilié, voyer, en date du 31 mars 1858, déposé pour référence en l'étude de L. Bonny, notaire et mesurant d'après ce plan: Le lot No Un, au pied américain, trente-un pieds 11 pouces et cinq lignes de face à la rue Dryades, sur une profondeur entre lignes parallèles, de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes. Le lot No Deux touche au lot No Un et formant le coin des rues Dryades et Lafayette et a, au pied américain, trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Dryades, sur une profondeur et façade à la rue Lafayette, entre lignes parallèles de cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes. Ensemble avec les machines, bouilloires, pompes, réservoirs en fer battu, barils à filtrer, tuyaux, poulies, etc., faisant partie de la propriété ci-dessus et ayant le caractère d'un immeuble.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant, un montant suffisant pour payer la somme actuellement due aux demandeurs dans la susdite affaire, à savoir: $2000 avec 6 0/0 d'intérêt par an du 31 juillet 1883 au 3 août 1884 et 8 0/0 intérêt par an du 3 août 1884, jusqu'au jour de la vente; 5 0/0 honoraire d'avocat sur $5,000 et les frais et charges du procès et de la vente et les taxes dues sur la propriété, le reste du prix d'adjudication payable: moitié, le 3 août 1885, avec intérêt au taux de 6 0/0 à partir du jour de la vente jusqu'au 3 août 1885 et de 8 0/0 après cette date jusqu'à parfait paiement; l'autre moitié le 3 août 1886 avec intérêt à raison de 6 0/0 à partir du jour de la vente jusqu'au 3 août 1886 et au taux de 8 0/0 après cette date jusqu'à parfait paiement; le tout avec le privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété adjugée.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

NOTA.—On pourra obtenir du shérif civil la permission d'examiner la propriété ci-dessus tous les jours, excepté les dix jours précédant la vente; et pendant ces dix jours précédant la vente on pourra examiner la dite propriété tous les jours de 9 heures du matin à 5 heures de l'après-midi, en s'adressant au gardien sur les lieux.

19 sept—19 26—3, 10, 17 21oct.

Philip Werlein vs. Anna M. Lewis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6,18—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci après désignés, le LUNDI, 6 octobre 1884, à 11 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un Piano Mathushek (No 8641) maintenant au Magasin de Piano et de Musique de Philip Werlein, No 135 rue Canal, entre Royale et Bourbon.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

24 sept—24—1,5 oct

VENTE DE CONSTABLE.

C. C. Piper vs Charlotte Shepherd.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nlle-Orléans, No 7685—En vertu d'un writ de fi fa, à moi adressé par l'Honorable Chas. G. Ogden juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade rue Magasine, entre Gravier et Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 octobre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêt de Charlotte Shepherd dans un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, connu comme lot 5, ilet 154 nouveau plan de Carrollton, borné par les rues Burdette Washington, Cambronne et Fun, dans le 7me District de cette ville, le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles acquis par acte pardevant F. Dellet notaire, le 14 février 1871.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK CARAMBAT, Constable.

16 sept—16, 23,30—oct 7,14,18

A. Norman vs P. O'Brien.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 6632—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wm Voorhies, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, siégeant comme juge de la Première Cour de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à l'écurie de Reagan rue Baronne, entre Poydras et Lafayette, SAMEDI, le 4 octobre 1884 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un cheval noir saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. A. LOOBY, Constable.

24 sept—24 29—4 oct

Mme W. Gallagher vs. Mme M. S. Phillips.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans—No 6,754—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wm. Voorhies, juge de la Deuxième Cour de Cité, siégeant à la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan au domicile, au No 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, MERCREDI, 8 octobre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles, saisi dans l'affaire ci dessus conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Condition—Comptant sur les lieux.

P. A. LOOBY, Constable.

27sept—27—2, 8 oct.

G. Esnard vs. J. A. Nott.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nlle-Orléans—No 4523—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan au mon entrepôt No 89 Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, VENDREDI le 3 octobre 1884, à 11 heures A. M.:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES, Constable de la Deuxième Cour de Cité.

23 sept—23 27 oct 3

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Thomas P. McDavitt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 12,194—Division E—Attendu que Mme Veuve Mary Jane McDavitt a présenté une petition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas P. McDavitt, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour quelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

28 sept—28—2,7 oct

Succession de Robert B. Elliott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,162—Division C—Attendu que Mme Vve Grace Lee Elliott a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu Robert B. Elliott, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

27sept—27 oct 1 5

Succession de Mme M. E. Rapier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,181—Division D—Attendu que Thomas G Rapier a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme M. E. Rapier, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,

W. J. McGEEHAN, Greffier.

25 sept—25 30—4oct

Succession de John Ehrlicher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,140—Division A—Attendu que Mme Veuve Bertha Ehrlicher a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Ehrlicher, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour,

W. J. McGEEHAN, Greffier.

21 sept—21,25,30

Avis aux Votants.

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE d'Orléans, Bureau du Contrôleur de l'Enregistrement, Bâtisse des Cours, rue du Camp, vis-à-vis la Place Lafayette, Nlle-Orléans, 26 août 1884—Les personnes désirant se faire enregistrer trouveront ce bureau ouvert de 8 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, et de 4 heures de l'après-midi à 7 heures du soir, jusqu'au 25 octobre 1884, les dimanches et les jours de fêtes légales exceptés. Le bureau sera positivement fermé après cette dernière date pour la révision et la préparation des livres (poll books).

Les certificats d'élection émis en 1880 et depuis, quand le votant n'a pas changé de domicile, seront bons pour la prochaine élection.

ROB'T. BREWSTER, Contrôleur de l'Enregistrement.

27 août—2m

Médaille d'Or. Paris 1878 — Diplome d'honneur Amsterdam 1883

BASILE BARES.

No 84 - - Rue Royale - - No 84

SEUL AGENT.

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le nouveau système Equilibré. Breveté pour la tenue de l'accord, la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos à un prix excessivement réduit

Accords et réparations de Pianos et Orgues à des conditions très avantageuses.

11nov—

VENTES A L'ENCAN'

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans le Premier District.

—Dans l'affaire de—

Mlle Mary Ann Ames et als. vs. Mlle Bridget Smith.

No 12,075—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

Vente à l'encan à un long crédit pour effectuer un partage.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 25 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A rendu et signé le 18me jour de septembre 1884, dans l'affaire de Mlle Mary Ann Ames et als. vs Mlle Bridget Smith, dossier No 12,075, pour un partage, il sera vendu—

Propriétés dans le Premier District.

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Erato, Sud Rempart et Clio, désigné par le No. 14 et mesure vingt-neuf (29) pieds de face à la rue Sud Rempart, sur cent douze (112) pieds six (6) pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet comme la propriété ci-dessus décrite. Le dit lot forme le coin des rues Sud Rempart et Clio, et mesure vingt-neuf (29) pieds quatre (4) pouces et deux-huitième (2-8) d'un pouce faisant face à la rue Sud Rempart sur cent douze (112) pieds six (6) pouces de profondeur et façade à la rue Clio, entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Thalie, Erato, White et Sud Franklin, désigné comme le lot No neuf (9). Le dit lot forme le coin des rues Erato et Sud Franklin, et mesure trente-deux (32) pieds de face à la rue Sud Franklin sur une profondeur et façade à la rue Erato de quatre-vingt-seize (96) pieds onze (11) pouces et cinq (5) lignes.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Delord, Julia, Baronne et Dryades, et désigné par le numéro cinquante-deux (52), lequel lot de terre mesure vingt-cinq (25) pieds de face à la rue Delord, sur cent vingt (120) pieds de profondeur, entre lignes parallèles; ensemble avec l'usage d'une allée commune à l'arrière, ouvrant sur chacune des rues Baronne et Julia, commune avec ce terrain et autres adjacents.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus dernièrement décrite désigné par le numéro cinquante-trois (53) et mesurant vingt-cinq (25) pieds de face à la rue Delord sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée commune à l'arrière, s'ouvrant sur chacune des rues Dryades et Baronne, commune à ce terrain et autres adjacents.

Toutes les mesures ci-dessus sont au pied américain entre lignes parallèles, et d'après les plans et titres sur les lieux de la vente.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance en paiements égaux à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente; les billets seront divisés en coupons au gré des acquéreurs, et garantis par hypothèque spéciale avec lien de vendeur et toutes les autres clauses usuelles, y compris 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de poursuite, transfert ou police d'assurance. Les acquéreurs assumeront tout les taxes dues et exigibles en 1884, et feront au comptant un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

21 sept—21 23 28—oct 5 12 19 et 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Coffre-fort en fer, Meubles de bureau, jugement, comptes à recevoir, etc.

Succession de feu Thomas Jorda.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Dossier No 11,422.

A l'encan, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, 13 rue Carondelet—JEUDI, 2 octobre 1884, à 10 heures du matin, au rez-de-chaussée, au No 44 rue Carondelet, entre Gravier et Union, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant en place de l'H. L. Lazarus, Juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé, en date du 19 septembre 1884, Dossier No 11,422, dans l'affaire de la succession de feu Thomas Jorda, il en sera vendu—

1° Un coffre fort en fer, un lot de meubles de bureau, une balance pour grocerie, un lot d'article de bureau, linge, etc. Aussi

2° Un jugement en faveur de feu Thomas Jorda, rendu contre Alcide Wilkes et Auguste Wil..., le 22 mai 1872, dans l'ancienne 4me Cour de District, No 34,642 du dossier de la Cour pour $2060.00 avec 5 pour cent intérêt du 7 mars 1872 et renouvelé contre Alcide Wilkes à la Cour Civile de District, Division B, l'Hon. W. T. Houston, juge, le 3 décembre 1883 et le 7 décembre 1883, No 6,433 du dossier de la Cour.

3° Deux cer aine billets à ordre souscrits par E. Sabourin pour $75 et $65 chacun payable sur demande; le tout d'après un inventaire enregistré dans la susdite cour.

21 sept—21, 26, 28 à la vente.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MASTER'S SALE.

Cour de Circuit des Etats-Unis

District Oriental de la Louisiane Master's Sale. W. I. Hodgson Encanteur, Bureau No. 13 rue Carondelet. Vente Importante de Vingt-huit Ilets de terre de valeur, subdivisés en 565 lots sur le chemin de Gentilly et à proximité dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, tous élevés secs et d'un Accès Facile au quartier des affaires de la ville. On peut y établir de délicieuses résidences rurales unissant le calme et la tranquillité de la campagne au confort et aux agréments de la ville. Ces terrains conviennent particulièrement à l'établissement de vergers, de potagers et de laiteries. Vente à un long crédit et à un faible intérêt:

Conformément aux décrets en équité de l'Honorable Cour de Circuit des Etats Unis pour le Cinquième Circuit et District Oriental de la Louisiane, rendus le 16e jour de Juin 1884 dans les différentes affaires de Mary E. Randolph, veuve de feu Wm. M. Randolph, contre Myra Clark Gaines, No 10209 et de Gaston T. Rouault, administrateur de la succession de feu Louise Hubert, veuve de feu E. Warren M. ..., contre Myra Clark Gaines No 10206, le soussigné comme master in chancery de la dite cour, vendra par l'entremise de W. I. HODGSON, Encanteur.

MERCREDI, 15 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en cette ville aux derniers et plus forts enchérisseurs les propriétés ci-après décrites, appartenant à la défenderesse, Mme Myra Clark Gaines, et par elle acquises, recouvrées ou possédées comme partie de l'héritage de feu Daniel Clark, savoir:

Dans le Troisième District.

1. Dix-sept lots de terre dans l'îlet No 1927, borné par les rues Abundance, Treasure, St-Antoine et Bagatelle.

2. Vingt-quatre lots de terre étant l'îlet entier No 1928, borné par les rues St-Antoine, Annette, Abundance et Treasure.

3. Quatorze lots de terre, étant l'îlet entier No 1931, borné par les rues Treasure et New Orleans, London et Marigny Avenues.

4. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier No 1965, borné par les rues New Orleans, New St-Bernard, Benefit et Treasure.

5. Dix-neuf lots de terre, dans l'îlet No 1971, borné par les rues Français, Champs-Elysées, Benefit et Treasure.

6. Dix-huit lots de terre, dans l'îlet No 1972, borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Benefit et Treasure.

7. Vingt six lots de terre, étant l'îlet entier No 2102, borné par les rues Marigny Mandeville, Benefit et Humanity.

8. Vingt-quatre lots de terre, étant l'îlet entier No 2103, borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Humanity et Benefit.

9. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier No 2104, borné par les rues Champs-Elysées, Français, Humanity et Benefit.

10. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier, No. 2105, borné par les rues Français, Union, Humanity et Benefit.

11. Vingt-six lots de terre étant l'îlet entier No 2109, borné par les rues Annette, New St-Bernard, Humanity et Benefit.

12. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier, No 2110, borné par les rues New Orleans, New St-Bernard, Humanity et Benefit.

13. Vingt-six lots de terre étant l'îlet entier No 2138, borné par les rues New Orleans, New St-Bernard, Humanity et Pleasure.

14. Vingt-quatre lots de terre, étant l'îlet entier, No. 2140, borné par les rues St-Antoine, Annette Humanity et Pleasure.

15. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier No 2143, borné par les rues Français, Union Humanity et Pleasure.

16. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier No 2244, borné par les rues Champs-Elysées Français, Humanity et Pleasure.

17. Vingt-quatre lots de terre, étant l'îlet entier No. 2245, borné par les rues Champs-Elysées Marigny, Humanity et Pleasure.

18. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier No. 2147, borné par les rues Mandeville, Espagne, Humanity et Pleasure.

19. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier No. 2281, borné par les rues Champs-Elysées, Français, Richelieu ou White et Pleasure.

20. Vingt six lots de terre, étant l'îlet entier No. 2282, borné par les rues Français, Union, Richelieu ou White et Pleasure.

21. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier No 2286, borné par les rues Annette, Nouveau St Bernard, Richelieu ou White et Pleasure.

22. Dix-neuf lots de terre, étant l'îlet entier No 2287, borné par les rues New Orléans, Richelieu ou White, Nouveau St-Bernard et Pleasure et le Chemin Gentilly.

23. L'îlet de terre triangulaire, No. 2326, borné par les rues Nouveau St-Bernard, Annette et Richelieu ou White et le Chemin Gentilly.

24. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier No 2331, borné par les rues Champs-Elysées, Français, Serre et Richelieu ou White.

25. Treize lots de terre, dans l'îlet No. 2468, borné par les rues Champs-Elysées, Français, Serre et Beauregard.

Dans le Deuxième District.

26. Trois lots de terre Nos 3, 19 et 20, dans l'îlet No. 350, borné par les rues Septième, Broad Live Oak et Bellechasse.

27. L'îlet de terre triangulaire, No 353, borné par les rues Ursulines, Bellechasse et White.

Toutes les propriétés ci-dessus seront vendues par îlet ou subdivisions, conformément aux plans que l'on peut voir au local de la vente.

CONDITIONS—Comptant au moment de la livraison des titres; ou un tiers comptant et le reste en paiements égaux, à un et deux ans à partir du jour de la vente au gré des acquéreurs. Les billets porteront 6 0/0 d'intérêt courant et 8 0/0 d'intérêt éventuel avec hypothèque spéciale et privilège du vendeur ainsi que toutes les autres garanties habituelles. Les billets seront divisés en coupons si les vendeurs le désirent. Un dépôt au comptant de 10 0/0 sur toutes les ventes sera fait sur les lieux pour assurer l'exécution des dites ventes.

Les propriétés ci-dessus seront vendues libres d'hypothèques et de charges quelconques; libres aussi de toutes taxes d'Etat, de ville, de drainage, y compris celles de l'année 1884.

Les actes de vente seront exécutés par le Master pardevant SAMUEL FLOWER, Notaire, aux frais des acquéreurs.

J. WARD GURLEY, Special Master in Chancery.

SINGLETON & BROWN, H. D. OGDEN, Solliciteurs pour les Demandeurs.

14 sept—14,21,28—oct 5,12 à la vente

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie résidence cottage, à deux corps-de-logis.

Au coin des rues Première et Constance.

Succession de feue Sarah H. Graham.

Cour Civile de District, Dossier de la Cour No. 10,651.

—A l'encan.—

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 18 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B en remplacement de l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la dite Cour Division E, maintenant en congé, en date du 11 septembre 1884, dans l'affaire de la succession de feue Mme Sarah H Graham No 10651 du dossier de la cour, il sera vendu à l'encan.

Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Première, Seconde, Constance ou Live Oak et Laurel, désigné comme le lot No 4 mesurant 31 pieds 8 pouces de face à la rue Constance, sur une profondeur et façade à la rue Première, de 120 pieds, lequel terrain forme l'encoignure des rues Première et Constance.

Les améliorations comprennent une jolie résidence cottage en bois solidement construite, à deux corps de logis recouverte en ardoises, avec une bâtisse à un étage (dépendance) ayant tout ensemble 9 chambres de chaque côté, avec gaz et installations de gaz dans toute la maison, cuve dans chaque cour, allée, hangar, lieux d'aisance, le tout en bon état, et pourrait être louée à raison de $40 par mois. La propriété peut être examinée avec une carte de l'encanteur.

Conditions—La moitié ou plus comptant et le reste à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité à partir du jour de la vente incluant l'hypothèque spéciale et lien de vendeur, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, la police d'assurance transférée. L'acquéreur assumera en sus de son enchère les taxes dues et exigibles en 1884, et devra faire un dépôt au comptant de 10 pour cent sur les lieux.

Acte de vente pardevant Fergus Kernan notaire, aux frais de l'acquéreur.

14 sept—14 21 28—oct 5 12 18

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Agréable Résidence Cottage,

Au coin des rues Genius et St-Antoine.

Succession de feue Catherine Wolf, épouse de David Hensel—No 9469.

Dans le Troisième District—A l'encan

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 18 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine, entre Natchez et Gravier, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour Civile de District, maintenant en congé, en date du 11 septembre 1884, pour le compte de la succession de Catherine Wolf, épouse décédée de David Hensel No 9469 du dossier de la Cour, à l'encan, il sera vendu—

Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet 81, borné par les rues St Antoine, Genius, Liberal et Bagatelle, désigné par le lot No 1 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue St Antoine sur une profondeur et façade à la rue Genius de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes au pied américain.

Les améliorations comprennent une agréable résidence cottage avec 4 chambres, jardin, &c

Conditions—Comptant en passant l'acte de vente, 10 pour cent devant être payés sur les lieux pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais des acquéreurs, y inclus les taxes dues et exigibles en 1884.

14 sept—14 21 28—5 12 18 oct

PAR J. V. GOURDAIN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une maison cottage à un étage.

No 340 rue St Philippe, formant l'encoignure de la rue Galvez, dans le Deuxième District de cette ville.

Succession de Charles Delassize.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D—No 12 051.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau, No 50 rue Royale—SAMEDI, 25 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, rue St-Charles, entre Common et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor, absent en congé, en date du 16 septembre 1884, il sera vendu la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par le numéro un, dans l'îlet No 17, borné par les rues Galvez, St Philippe Dumaine et Miro, mesurant 29 pieds 8 pouces et 3 de lignes de face à la rue St Philippe, 29 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond 94 pieds 1 pouce et 7 lignes de face à la rue Galvez et 91 pieds 7 pouces et 1/4 de ligne sur la ligne qui la sépare du lot No 2.

Les améliorations comprennent une maison cottage à un étage recouverte en ardoises contenant cinq chambres un cabinet et galeries, cuisine ayant deux chambres, cour pavée etc. fenêtre et devant les rues St Philippe et Galvez, en usage comme un shop de bois et de charbon.

Conditions—Comptant

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1884, en sus du prix de l'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent au comptant sur les lieux au moment de la vente.

Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 sept—20,27,—oct 4,11,18,25

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée à proximité du site de l'Exposition, etc.

Succession de George Jacob Wiegel et de Elizabeth Lithman, son épouse—No 10,646

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR,—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 18 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rue de la Nouvelle-Orléans, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 août 1884, il sera vendu à l'encan—

1° Trois terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Preston, Calhoun, Market et l'Avenue Henry Clay, formant la moitié du dit îlet, mesurant 334 pieds 4 pouces 5 1/2 lignes de face à la rue Preston, 327 pieds 1 pouce 2 lignes de face à la rue Market, 324 pieds 7 pouces de face à l'Avenue Henry Clay. Les lots Nos. 6 à 10 inclus la façade sur la rue Calhoun, mesurant chacun 31 pieds 4 pouces 3 lignes de façade à la rue Calhoun sur une profondeur de 120 pieds. Les lots Nos. 11, 12, 13, font face à la rue Preston et mesurent chacun 31 pieds 4 pouces 7 1/2 lignes sur une profondeur de 62 pieds 3 pouces 1 ligne. Les lots Nos. 14 à 18 mesurent chacun 22 pieds 4 pouces 3 lignes de face à l'Avenue Henry Clay sur 120 pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Les améliorations comprennent une résidence cottage, au coin de l'Avenue Henry Clay et de la rue Preston, et une résidence cottage, au coin des rues Calhoun et Preston

2° Un certain terrain dans l'îlet ci-dessus décrit désigné comme lot No 2, mesurant 32 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à la rue Calhoun sur une profondeur de 120 pieds.

3° Six terrains avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Camp, Dufossat et Soniat, les dits lots sont désignés par les Nos 11 à 16 inclusivement; le lot No 13 forme le coin des rues Chestnut et Dufossat et mesure 30 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur et façade à la rue Dufossat de 100 pieds entre lignes parallèles; le lot No 14 mesure 31 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Les lots Nos 15 et 16 mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 11 mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Dufossat sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 12 mesure 31 pieds de face à la rue Dufossat sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une résidence cottage en bois

Conditions de la vente—Comptant, les acquéreurs devant faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant John Bendernagel, notaire.

16 sept—16,24—1 9,18 oct

PAR ALBERT PAUL.

Succession de M. Sandford,

No 12,065—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau, 38 rue Royale—LUNDI, le 20 octobre 1884, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la buvette de Barrett coin des rues Villeré et Bourgy, par ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, en date du 26 septembre 1884, la propriété suivante—

Un lot de terre situé à McDonoghville, désigné comme lot No 4, de l'îlet No 11, mesurant 60 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 112 pieds, conformément à un plan de Jos Pilié, en date du 5 décembre 1832.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant E. Cambray, notaire, aux frais de l'acquéreur,

19 sept—19,26—oct 3,10,17

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Warren S. Salter vs. Ses Créanciers. } No 12,016.

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers de Warren S. Salter, le pétitionnaire, soit convoquée et ait lieu le LUNDI 29 Sept. 1884, à 11 heures du matin, pardevant E. D. Sanders, Esq, pour prendre en considération et agir sur l'application du dit pétionnaire, et que Charles Lazarus, Esq, notaire, soit nommé pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires soient suspendues contre la personne et les biens du dit pétionnaire.

Nouvelle Orléans, 25 août 1884.

(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

Pour copie conforme:

GEO. J. CAZELAR, Député-Greffier.

25 août—3 f. en 30 j.

E. L. DASPIT,

Fabrique de Corsets de la Nlle Orléans.

90.........RUE ROYALE.........90

Nouvelle-Orléans, Lne.

Corsets faits ici; Tournures, Bretelles, etc. Ordres sollicités pour ces articles.

30 août—1m mar jeu dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

GAGES, GAGES, GAGES.

BROCHES MONTÉES OR ET DIAMANTS.

Des derniers modèles.

Bagues en diamants, montures riches nouvelles.

Epingles montées en diamants pour messieurs.

Boucles d'oreilles, montures or et diamants, derniers genres.

Magnifiques Montres en or et argent, manufacture anglaise.

Magnifiques Montres or et argent des premières manufactures américaines, garanties en parfait état.

Magnifiques Montres or et argent, manufactures françaises et suisses.

Chaines d'or pour hommes et femmes, derniers modèles.

Superbes Pendules françaises et américaines—Argenterie massive, Plaqués assortis.—Pistolets, Fusils, Revolvers, Poignards, etc.—Bijouterie fine de tous genres, ainsi qu'un grand assortiment de Marchandises, trop long à énumérer.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. SPEAR, Encanteur—Bureaux 46 rue Royale.—LUNDI 29 septembre 1884, à 10½ heures a. m., ainsi que les jours suivants il sera vendu au magasin de prêts de J. Arguade, encoignure Conti et Bourbon, tous les gages forfaits, se composant en partie des art cles ci-dessus mentionnés.

25sept—

Meubles de Bureau, Livres de Droit, etc.

Succession de François D. Seghers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 11 958

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale.—MARDI, 30 septembre 1884, à 2 heures de l'après-midi, il sera vendu à l'encan rue Commune, entre St-Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 1 septembre 1884, pour le compte de la dite succession—

Un assortiment de meubles de bureau, livres de droit, etc.

Conditions—Comptant.

20 sept—20 23 27 30

PAR HOEY & O'CONNOR

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bâtisses de la "Louisiana Troy Laundry Company,"

Nos 37, 39 et 41, rue Bourgogne, et le contenu comprenant

Appareils pour Blanchisserie, Bouilloire, Machine, Wagons, Harnais, chevaux et Meubles de bureau.

Résidence No 74, rue St. Pierre.

Succession d'Eugène Gérard.

No 12,047.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 1er novembre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 23 septembre 1884, il sera vendu à l'encan, la propriété ci après décrite—

1° La bâtisse en briques des gens par les Nos 37, 39 et 41 rue Bourgogne dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Bienville Remparts et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, le terrain mesure 59 pieds 7 pouces de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 150 pieds au pied français. Cette propriété est maintenant occupée par la blanchisserie à vapeur connue comme la Louisiana Troy Laundry Company.

2° Une portion de terre touchant dans le fond à la propriété ci-dessus décrite et mesurant au pied français 40 pieds sur une ligne parallèle à la rue Bourgogne, 80 pieds sur une ligne parallèle à la rue Remparts sur 30 pieds de profondeur ent elles des deux l gnes

3° La bâtisse en briques, deux étages désignée par le No 74 de la rue St Pierre, dans l'îlet borné par les rues St Pierre, Toulouse Royale et Bourbon dans le Second District de cette ville. Le terrain mesure 30 pieds de face à la rue St Pierre sur 1 0 pieds de profondeur au pied français et 3 pouces au pied américain d'après un plan de Alma, en date du 24 mai 1860, et de 1 pied et 11 pouces sur 18 pieds sur ces 1 ligne et 17 pouces et 4 lignes de face à la rue St Pierre sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions de la vente—Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Octave Morel, notaire.

Le même jour 1er novembre 1884 à 10 30 après midi, il sera vendu à l'encan, sur les lieux, Nos. 37 39 et 41, rue Bourgogne, la totalité du local comprenant un établissement de blanchisserie, outils, machine wagon harnais et chevaux et meubles et installations du bureau d'après un inventaire.

Conditions—Comptant avant livraison.

28sept—25—5, 12, 19, 26oct—1 nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Eugène Gérard.

No 12,047—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Meubles de bureau et de chambre à coucher.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 23 septembre 1884, il sera vendu à l'encan LUNDI 6 octobre 1884, à 10 1/2 heures du matin, au No 74 rue St-Charles

[illegible]

Au No 74 rue St Pierre, à 11 1/2 heures du matin, le contenu du bureau comprenant un coffre en fer, des meubles de bureau, etc.

Au No 74 rue St Pierre à 1 1/2 heures de l'après-midi, meubles de chambre à coucher et de cuisine.

Conditions—Comptant avant livraison.

20 sept—26, 27—oct 4

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE

Une maison à deux étages et de valeur dans le Sixième District,

rue Magazine, entre Valmont et Bellecastle.

Succession de Catherine Dimmenette,

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 12,121

PAR B ONORATO, Encanteur—bureau, 45 rue Royale—SAMEDI, 25 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé, en date du 22 septembre 1884, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Live Oak, Valmont et Bellecastle, et mesurant 32 pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, (au pied américain.)

Conditions—comptant.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur payera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884. Un dépôt de 10 pour cent sera reçu sur les lieux pour assurer la vente.

24 sept—24—oct 4,11,18,25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Quatrième District.

Successions d'Eugène Gorrongona et de Margaret Egan, épouse d'Eugène Gorrondona, No. 9090, Division A, No. 10,863, Division C, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 11 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre Gravier et Natchez, en vertu de deux ordres de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 septembre 1884, je procéderai à la vente de la propriété ci dessous décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Locust, Philip, Première et Magnolia, et formant l'encoignure des rues Magnolia et Première, et mesure 30 pieds de face à la rue Magnolia sur une profondeur de 100 pieds et face à la rue Première, entre lignes parallèles.

Conditions—comptant

Actes de vente pardevant Andrew Hero Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur payera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

6 sept—6,13 20 27, 4,8,11 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Deuxième District, coin des rues Dumaine et Galvez.

Deux terrains de valeur dans le Quatrième District, sur la rue Washington, entre Troisième et Quatrième.

Un lot de comptes à recevoir.

Dans l'affaire de William Hoyle vs ses créanciers Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C—No 11,746.

Vente de Syndic

PAR B. ONORATO, Encanteur. Bureaux 45 rue Royale—SAMEDI, 18 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la dite Cour Division A, siégeant en place de l'Honorable F. A. Monroe juge de la dite cour Division C maintenant absent en congé daté du 9 septembre 1884, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir—

1° Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Galvez, St. Anne et Johnson formant l'encoignure des rues Dumaine et Galvez, et mesurant 33 pieds 4 pouces de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 76 pieds entre lignes parallèles et de face à la rue Galvez au pied américain.

2° Deux certains terrains dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet No. 37, borné par les rues Washington, Troisième, St. Jean et Quatrième, qui mesurent chacun 33 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Washington sur 160 pieds 6 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, les dits lots sont désignés par les Nos 4 et 5 et se touchant.

Conditions—Comptant

Actes de vente par devant G. G. Audry, Notaire, aux frais des acquéreurs, les acquéreurs payant en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1884.

Un dépôt de 10 pour cent au comptant sera requis sur les lieux pour assurer la vente.

3° Un nombre de comptes ouverts d'après un inventaire enregistré.

11 sept—11, 20, 27, oct—4, 11, 18.

AYER'S Ague Cure

IS WARRANTED to cure all cases of malarial disease, such as Fever and Ague, Intermittent or Chill Fever, Remittent Fever, Dumb Ague, Bilious Fever, and Liver Complaint. In case of failure, after due trial, dealers are authorized, by our circular of July 1st, 1882, to refund the money.

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass,

Sold by all Druggists.